

L'ADA AURA ne peut exister que si les apiculteur-rices participent à son financement : en 2023, elle doit collecter près de 60 000 € de cotisations pour mener à bien les actions décidées par les apiculteur-rices.

Vous acquitter de votre cotisation, c'est investir dans votre profession et votre avenir.



Exemple de cotisation pour un·e apiculteur-riche qui a 300 colonies : 300 €
3 colonies mortes évitées, et c'est payé !
3 hausses de plus, et c'est remboursé !

QUI SOMMES-NOUS ?

L'ADA AURA est une association à but non lucratif. Les membres de l'ADA AURA sont des apiculteur-rices, des structures apicoles, ou des structures souhaitant soutenir le développement apicole régional.

L'ADA AURA œuvre au développement de l'apiculture en Auvergne-Rhône-Alpes en mettant en place un programme d'actions complet, combinant des expérimentations et tests pour produire des données, ainsi que des actions de conseils et de communication pour les diffuser.

L'ADA AURA apporte ainsi aux apiculteur-rices des partages d'expériences et techniques pour progresser, ainsi qu'un accompagnement dans leur activité. L'ADA AURA agit également au-delà du monde apicole pour représenter la filière régionale et pour sensibiliser dans le but d'améliorer l'environnement de l'abeille.

Pour finir, l'ADA AURA est une association d'apiculteur-rices, créée et pilotée par des apiculteur-rices : nous sommes à votre écoute pour répondre à vos besoins. Pour en savoir plus, contactez-nous, ou rendez vous notre site internet.

PLUSIEURS SOLUTIONS D'ADHESION



JE SUIS UN APICULTEUR-RICE

- J'adhère au SAPAURA, au GAPS, au CETA VS : l'adhésion à l'ADA est incluse. (Tarif = celui du collège 2).
- J'ai 50 ruches ou plus et je ne suis pas membre d'une de ces structures : j'adhère via le collège 2

Les cotisations :

300 €
par personne

ou

200 €

pour les jeunes installé-es (moins de 3 ans), les retraité-es, les cotisant-es solidaires, les agriculteur-rices avec un atelier apicole minoritaire ou le-la second-e associé-e adhérent-e (GAEC, EARL)

100 €

pour le-la troisième associé-e adhérent-e (GAEC, EARL) ou le-la second-e associé-e JA

0 €

pour le-la quatrième adhérent-e et suivant-es (GAEC, EARL), ou le-la troisième associé-e JA

- J'ai moins de 50 ruches et je ne suis pas membre d'une de ces structures : j'adhère via le collège 4. Cotisation forfaitaire : 110 €



JE SUIS UNE STRUCTURE

- Je fédère des apiculteur-rices et 3/4 de mes membres ont plus de 50 ruches : j'adhère via le collège 1.
Cotisation pour chaque membre : identique au collège 2
- Je fédère des apiculteur-rices de tous horizons : j'adhère via le collège 3.
Cotisation : 110 € + 0,84 € / adhérent-e.

Téléchargez le bulletin d'adhésion depuis notre site, rubrique « Comment adhérer ? » ; vous y trouverez également les conditions d'accès à nos actions selon votre collège d'adhésion.



Association pour le
Développement de l'Apiculture
en Auvergne-Rhône-Alpes

ADA AURA

ASSOCIATION POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'APICULTURE

ACTIONS ET ADHÉSION 2023



5

axes structurent ces actions

-  Œuvrer pour un environnement favorable à l'abeille, avec de la ressource en quantité et de qualité
-  Accompagner et innover dans la lutte contre varroa et autres bioagresseurs
-  Proposer des solutions pour un cheptel performant : renouvellement du cheptel et sélection génétique
-  Documenter et outiller les stratégies d'exploitations, la diversification et la mise en valeur des productions
-  Organiser des évènements et actions de communication

NOTRE ÉQUIPE

- Un peu plus de 300 apiculteur·rices adhérent·es,
- Un conseil d'administration d'une quinzaine de membres, avec des représentant·es des différentes formes d'apiculture,
- 13 salarié·es sur 3 antennes qui travaillent à la mise en oeuvre des actions.

NOS MOYENS FINANCIERS

L'ADA AURA agit grâce à la participation de ses membres et du soutien financier du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Union Européenne, et de partenaires privés, notamment la CNR et l'entreprise La Source.

QUE PEUT M'APPORTER L'ADA AURA ?

Être adhérent·e à l'ADA AURA, c'est, tout au long de l'année :



ÊTRE INFORMÉ·E

Nos informations sont fondées sur nos résultats d'expérimentations, et des partages d'expérience d'apiculteur·rices. Nos informations sont diffusées :

- Par téléphone : 11 technicien·nes sont à votre disposition.
- Via nos mails « info-rapide », notre bulletin technique annuel, nos visio-conférences et nos publications spéciales : retrouvez la liste sur notre site internet, rubrique « nos publications ».
- Lors de nos évènements : 2 séminaires annuels (février, octobre), des visites d'exploitation, des journées tout au long de l'année en fonction des besoins.



ÊTRE ACCOMPAGNÉ·E

- Pour vous installer.
- Pour investir : renseignement sur les subventions existantes.
- Pour sélectionner votre cheptel : appui au testage et à l'échange de génétique.
- Pour mutualiser : appui à des démarches collectives telles que les commandes groupées.
- Pour maîtriser les contaminations sur votre exploitation :
 - Diagnostic de la qualité de ses produits de la ruche, à tarif très réduit
 - Accompagnement en cas d'intoxication des colonies (financement à 100% des analyses toxicologiques – valeur 250 €).
- Et pour vous épauler sur tous les sujets qui vous préoccupent.



ÊTRE MIS·E EN RÉSEAU AVEC D'AUTRES APICULTEUR·RICES

QUE PUIS-JE APPORTER À L'ADA AURA ?

Pour mener à bien son objet associatif, elle s'appuie sur son réseau d'adhérent·es.

Chaque adhérent·e est donc invité·e à :

- S'exprimer pour faire part de ses attentes et satisfactions.
- Contribuer aux opérations « d'arrière-plan », qui sont nécessaires à la réalisation des actions citées ci-dessus.
 - Participer aux collectes d'informations, de données, constitution de références : expérimentations, suivis, enquêtes, veille.
 - Ecouter les adhérent·es et recueillir leurs besoins
 - Prendre part au pilotage de l'association (gouvernance).
 - Intervenir dans la gestion administrative et financière.
 - Représenter l'association dans les relations avec ses partenaires et son réseau.

